

## PROCES VERBAL du 5 décembre 2023 à 18h30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Marion DERLON, Emmanuelle BONNET, Céline DURAND, Nadège SIBEUD.

Excusés : Béatrice CREPISSON, Lilian ROBIN, Claude EPARVIER.

Absents : Myriam PINAZ, Gérard ROUSSET.

Secrétaire de séance : Gérard VALLET.

Pouvoir : Béatrice CREPISSON à Gilles MORGUE, Claude EPARVIER à Nathalie DURAND.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 novembre 2023 : **Votants : 12, Pour : 12**  
Mme le Maire demande à rajouter deux délibérations. **Votants : 12, Pour : 12**

### 1 - Délibérations :

Demande de subvention pour les intempéries dossier DETR : Deux webinaires (état et Département) ont été suivis par les adjoints, pour indiquer les conditions pour déposer des demandes de subventions. Des devis ont été demandés, pour un montant total de 13 735.62 € HT.

Le taux de subvention est fixé à 40 %, il peut y avoir des arbitrages au niveau de l'État.

**Votants : 12, Pour : 12**

Demande de subvention pour les intempéries dossier Département : **Votants : 12, Pour : 12**

Demande de subvention pour le changement des fenêtres Mairie dossier Département : Le devis s'élève à 6 710.69 € HT pour 6 fenêtres au rez-de-chaussée de la Mairie. Le taux de subvention s'élève à 55 %.

**Votants : 12, Pour : 12**

Demande de subvention pour le changement des fenêtres Mairie dossier SDED : le devis demandé à l'entreprise Proponnet doit respecter des spécificités techniques. Le taux de subvention est fixé à 20 %.

**Votants : 12, Pour : 12**

Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour le confortement et les travaux supplémentaires de la Sacristie, le devis établi par Ellipse s'élève à 3 150 € HT, l'actualisation du coût se monte à 3 542.40 € ainsi le montant du marché est fixé à 86 133.61 € HT. Les montants présentés lors du dernier conseil municipal étant erronés, il y a lieu de reprendre les délibérations.

**Votants : 12, Pour : 12**

Sytrad/ONF : Litige depuis un certain nombre d'années dû à un désaccord entre l'ONF et le SYTRAD sur une vingtaine d'hectares. Le Sytrad propose de sortir plusieurs parcelles du régime ONF ainsi toutes les communes impactées par ce problème doivent prendre une délibération à ce sujet. La commune de Saint Sorlin doit verser 2 années de loyers dès la réouverture du site, le loyer annuel avoisinant les 10 000 €. Le projet CHEVAL a reçu un avis favorable suite à l'enquête publique et le démarrage du site est prévu pour le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

**Votants : 12, Pour : 12**

Création d'un poste d'agent de maîtrise : Suite à une demande de promotion interne auprès du Centre de Gestion de la Drôme, le dossier d'un agent a été retenu. Le conseil municipal doit se prononcer pour l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise. Didier CASSAN propose de recevoir la personne concernée pour faire le point sur ses compétences, et connaître ses propositions en matière La décision est reportée pour l'instant.

### 2 - Questions diverses :

Sacristie : Les travaux de fouilles réalisés par l'INRAP ont démarré ce jour derrière l'église. Des ossements ont été trouvés en profondeur. L'INRAP doit fournir un rapport dans les 3 mois.

Ossuaire : les travaux de curage des concessions ont eu lieu cette semaine et il en ressort que l'ossuaire communal est plein. L'entreprise BESSET propose de passer les reliquaires à la crémation pour la somme de 2 916.78 € HT.

Changement de la date des vœux pour la commune de MANTHES, Samedi 20 janvier à 17 h.

Participation pour les jeux paralympiques pour le collège de SAINT SORLIN : aucun enfant de MANTHES n'est dans la classe concernée. Madame le Maire se renseigne auprès des autres communes, pour connaître leur décision à ce sujet.

Lecture d'un courrier hommage de l'AMR26 présidé par Aurélien FERLAY qui exprime sa solidarité auprès des collègues élus des communes de CRÉPOL, LE CHALON et HAUTERIVES suite à la mort du jeune Thomas PEROTTO.

Commission transition écologique Communauté de communes Porte de DrômArdèche : Plusieurs bâtiments intercommunaux présentent un intérêt pour la pose de panneaux solaires sur les toits. (crèche salle de tennis de table). L'installation serait amortie sur 5 années. Un plan de végétalisation de 30 000 arbres sera planté jusqu'en 2030.

Panne de chauffage à la crèche depuis plus d'un mois.

Panne de chauffage à la bibliothèque et à la salle de motricité.

Plan de re-végétalisation : la communauté de communes va planter 695 m de haies d'essences adaptées aux conditions pédoclimatiques sur MANTHES

*La séance est levée à 20 h 55*